



Vente de vehicule entre particuliers

Par **nathalie**, le **06/02/2010 à 14:02**

Bonjour,rnj'ai acheté une 50 a boîte a mon fils en mars 2009;il a commencé a l'utiliser en juillet 2009 car il n'avait pas 14 ans avant;je l'ai acheté 1000euros a un particulier;suite a un probleme je l'enmene chez un concessionnaire,la un expert me dit que le vehicule est debride et dangereux;je contacte l'acheteur pour qu'il reprenne le véhicule; il me dit que je l'ai achete dans l'etat et refuse de le reprendre;nous avons retrouvé une annonce sur le net prouvant qu'il avait depose une annonce specifiant que le vehicule avant la vente etait trafiqué;mais lors de la vente il ne kous l'avait pas dit ;nous avons saisi le tribunal de proximite;le vendeur a pris un avocat ,pensez vous que nous devons en faire autant;merci d'avance pour vos reponses